

Charte de la Centrale Sanitaire Suisse Romande

Objectifs, valeurs, lignes directrices et moyens d'action

1. Objectifs

La CSSR

- s'engage contre les injustices sociales, politiques et économiques qui empêchent l'accès équitable, pour tous, aux moyens indispensables pour assurer la santé des individus d'une communauté;
- organise des actions de solidarité destinées à des groupes de population défavorisés et opprimés pour leur assurer des conditions de vie saines.

2. Valeurs

Tout être ou groupe humain doit être à même de choisir les moyens de lutter contre la maladie et avoir l'opportunité de les utiliser.

Toute personne doit bénéficier d'un accès équitable aux ressources susceptibles de lui assurer une existence en santé.

La CSSR comprend la santé *«comme un état de complet bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité»¹*, selon les termes de l'OMS.

Les ressources nécessaires à une existence en santé comprennent essentiellement:

- la sécurité physique, mentale et sociale;
- des ressources économiques suffisantes;
- l'accès à des infrastructures, à des médicaments et à un personnel médical compétent, adaptés aux besoins de la population et économiquement abordables;
- l'accès à l'information et aux connaissances essentielles en lien avec la santé.

¹ cf. Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du 26 juillet 1946.

3. Lignes directrices

Les pratiques hégémoniques, prédatrices et dominatrices de certains pouvoirs politiques ou économiques constituent, pour la CSSR, l'une des principales causes du manque d'équité en matière de santé.

Ces pratiques et leur lien avec les problèmes sanitaires sont souvent méconnus et doivent de ce fait être dénoncés et contrecarrés.

Nos institutions économiques et politiques, notre mode de vie et de consommation, sont généralement liés à certaines de ces pratiques. Il s'agit donc, pour la CSSR, d'informer et de promouvoir en Suisse un comportement responsable à l'égard de ce qui nous rattache aux problèmes sanitaires des pays pauvres.

Compte tenu des moyens limités de la CSSR, celle-ci s'efforce d'agir non seulement pour pallier au manque d'équité en renforçant sur le terrain les ressources en matière de santé, mais également pour influencer de manière durable sur les causes locales ou interrégionales de ce manque d'équité.

L'action de la CSSR revient dès lors:

- à repérer et soutenir concrètement sur le terrain des initiatives porteuses d'un changement durable;
- à susciter en Suisse une prise de conscience et des actions amenant davantage de personnes à se mobiliser dans ce sens.

4. Moyens d'action

Sur le terrain, la CSSR:

- réalise ou appuie des projets sanitaires répondant à ses objectifs en collaboration avec des organisations ou institutions locales;
- soutient ces organisations ou institutions dans leurs luttes contre le manque d'équité dans le domaine de la santé.

En Suisse, la CSSR:

- réunit des informations fiables et pertinentes sur la situation des pays où elle soutient des projets;
- utilise des moyens de communication destinés à informer et mobiliser ses membres ainsi que le grand public;

- initie ou participe à des actions de sensibilisation ou de lobbying à l'égard des institutions politiques.

De manière générale, la CSSR apporte en priorité son soutien:

- à des initiatives novatrices en matière de santé publique,
- à des organisations locales qui luttent pour le respect des droits sanitaires des populations concernées,
- à des projets sanitaires de portée collective,
- à des actions induisant un effet d'entraînement (changements sanitaires durables et nouvelles dynamiques).